

Séance du 25 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Marie-Jeanne GODET, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Stéphane BARBARIT, Sandra GODET, Yvon BOUDEAU, Mélanie PETITEAU, Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE, Mélanie LOIZEAU, Patrice ROUSSELOT

Excusés : Sonia CHENOUARD, Clément RECROSIO

Date de convocation : 19 mai 2023

Mme Mélanie PETITEAU a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 a été adopté

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2024

En application de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2023, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Dans le cas présent, 3 noms.

Les trois personnes suivantes ont donc été tirées au sort. Elles sont susceptibles d'être juré d'assises en 2024.

- Mme Vanessa JAUD
- M. Stéphane BARBARIT
- Mme Adeline BIZON

N°1/25-05-23

TAXE D'AMÉNAGEMENT – MODIFICATION DU TAUX

Mme le Maire expose les dispositions des articles 1635 *quater* A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'article L 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 *quater* A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°4 en date du 6 septembre 2016 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 1% sur l'ensemble du territoire communal

Vu la délibération n°2 du 6 juillet 2021 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble des parcelles du lotissement des Chaumes

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levée

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur le territoire de la commune
- Décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur le secteur du lotissement des Chaumes tel qu'identifié et présenté en annexe par référence aux documents cadastraux.
- Décide d'exonérer les abris de jardins, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

N°2/25-05-23

**LES ARLEQUINS – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2023**

Vu le bilan financier 2022 et le prévisionnel 2023 fournis par l'association les Arlequins

Vu la délibération n°3 en date du 8 décembre 2022 attribuant une 1<sup>ère</sup> partie de subvention à hauteur de 20 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées :

- Décide d'attribuer une subvention complémentaire à hauteur de 15 000 €, avec possibilité de révision si besoin
- Décide que le versement sera effectué en une fois courant juin 2023
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires dont la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement

**CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE C1063**

Le propriétaire riverain a sollicité l'acquisition de la parcelle C 1063 d'une superficie de 90m<sup>2</sup>. Après réflexion, cette parcelle communale pourrait devenir un passage afin de desservir les fonds de terrains appartenant à Vendée Logement. De nouvelles habitations pourraient y être construites. Il a donc été décidé de conserver cette parcelle communale.

N°3/25-05-23

**FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS A LA COMMUNE DE VENDRENNES POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES**

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers accompagne le développement des communes par le versement de fonds de concours de fonctionnement, sous réserve que ce dernier ne participe pas au financement d'un service public rendu au sein d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire, hors subventions.

Il est proposé de solliciter le versement d'un fonds de concours de 12 000 € pour l'entretien des voiries conformément au plan de financement ci-dessous :

ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUR LA COMMUNE DE VENDRENNES 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Combustibles	6 000 €	Fonds de concours CCPH	12 000 €
Fournitures de voirie	1 200 €	Autofinancement	45 200 €
Vêtements de travail	3 500 €		
Entretien et réparation voirie	30 000 €		
Entretien et réparation de réseaux	8 000 €		
Entretien matériel roulant	2 500 €		
Entretien autres biens mobiliers	1 000 €		
Charges de personnel	5 000 €		
	<b>57 200 €</b>		<b>57 200 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu la circulaire DGCL NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2023,

Vu la délibération 13 du 29 mars 2023 du conseil communautaire

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité des membres présents, par un vote à mains levées :

- adopte le plan de financement pour l'entretien des voiries,

- sollicite le versement du fonds de concours de fonctionnement de 12 000 € par la Communauté de Communes dans les conditions décrites ci-dessus,
- autorise Mme le Maire, ou le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tous actes relatifs à cette demande.

N°4/25-05-23

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RESEAU GAZ**

Madame le Maire explique à l'assemblée que conformément aux articles L.2333-84 et L2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Madame le Maire précise qu'il existe 2 sortes de redevance, basée chacune sur la longueur de canalisations de gaz naturel :

- L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel d'un montant de 450 €
- L'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel d'un montant de 203 €

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées le **CONSEIL MUNICIPAL** accepte le versement de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz, pour un montant total de 653 €

**TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE MOUCHAMPS**

La CCPH va entreprendre des travaux de réfection de la voirie route de Mouchamps. Une 1<sup>ère</sup> tranche aura lieu en juin/juillet 2023, du Chêne Girard à l'entrée de Bois Goyer. Des essais de circulation et un comptage des véhicules vont être réalisés dans la traversée de Bois Goyer. Les aménagements de voirie à l'intérieur du village auront lieu en 2024, en fonction des résultats des essais.

**COMPLEXE VENDRINA – CHOIX DU NOM DES SALLES**

Afin de faciliter les locations, il a été décidé de conserver « Petite Salle » et « Grande Salle » (2 abstentions)

N°5/25-05-23

**DENOMINATION IMPASSE PRIVÉE – IMPASSE DES ACACIAS**

Madame le Maire informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle cadastrée C862 va créer 2 lots constructibles.

Ces deux terrains seront desservis par une impasse privée, qu'il convient de dénommer.

Le propriétaire a suggéré les 3 possibilités suivantes :

- Impasse des Acacias
- Impasse du Verger
- Impasse des Poiriers

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, le **CONSEIL MUNICIPAL** retient « Impasse des Acacias »

N°6/25-05-23

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Après étude et délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL** adopte les modifications budgétaires suivantes

**Budget principal – Section de fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
681	Amortissements	7 343			
023	Virement Sect. Investiss.	-7 343			
		0			

Budget principal – Section d'investissement

Dépenses		Recettes		
		021	Virement Sect. Fonct.	-7 343
		2804182	Amortissement	5 776
		2805		1 567

**QUESTIONS DIVERSES**

- Tarifs copies aux associations

Conformément aux tarifs votés pour 2023, les copies pour les associations sont payantes

- Enquête publique déclassement chemin rural n°217

Dans le but de vendre ce chemin à la SCI de la Belle Forêt et à M. Claude ROUSSEAU, une enquête publique aura lieu du 12 au 29 juin 2023. Le Commissaire Enquêteur assurera une permanence le 29 juin de 11h à 12h.

- Rencontre avec l'OGEC

Les représentants de l'association ont fait part de leurs inquiétudes quant aux prochaines années : baisse des effectifs, coût des énergies, remboursement d'emprunts... Des difficultés financières se dessinent...La commune sera amenée à apporter une aide financière complémentaire à celle déjà versée par le forfait communal

**MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 05.04.2023**

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
18.04.23	BOSSARD EMILIEN	Fauchage/débroussaillage	8 969.01 €
18.04.23	SPORTINGSOLS	Dalles protection sol SDS	8 880.00 €

**DÉCLARATION INTENTION ALIENER**

2023/04	06.04.23	Rue de la Touche Boudaud	Terrain + maison	ZO 337 - 340	Renoncé le 11.04.23
2023/05	21.04.23	Impasse des écaillettes	Terrain	ZP 267	Renoncé le 24.04.23
2023/06	28.04.23	3 rue des Pâquerettes	Terrain + maison	ZB 131	Renoncé le 09.05.23
2023/07	10.05.23	10 rue de la Motte	Terrain + maison	ZI 71	Renoncé le 15.05.23

**TOUR DE TABLE**

Roseline PHLIPART : Inauguration des salles le samedi 3 février 2024

Pascal LALLEMAND : Le drainage des terrains de foot va être testé. L'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation des vestiaires va prochainement être lancé.

Le mobilier des salles devra être choisi prochainement

Mélanie LOIZEAU : Le tournage du film sur les services municipaux aura lieu le 12 ou le 19 juin.

Voir pour entretenir les abords du citystade (herbes)

Yvon BOUDEAU : La passerelle du Benet sera-t-elle posée pour la fête de la musique ? Oui

Marie-Jeanne GODET : Serait-il possible de créer un chemin piéton entre la route de la Verrie et le Chêne Girard ? à réfléchir

Présence de verres cassés autour du citystade

Florence de CHABOT : Une photo des élus à mi-mandat aura lieu le jeudi 6 juillet, avant le conseil municipal

Une annonce pour le recrutement d'un volontaire en service civique au restaurant scolaire va être publiée

Thierry PINEAU : Les vis dépassent dans le plafond de la salle de sports. La pose est conforme mais les vis se voient car il n'est pas prévu de faux-plafond

Rémi SEILLER : Le pignon de la salle de sports a été bâché mais un bout de bâche pend et bat au vent. Très bruyant et dérangeant pour les riverains. > envoyer un mail à l'architecte

Delphine MERLET : Quant est-il du restaurant scolaire suite aux événements survenus récemment ? Une réunion a eu lieu avec les agents afin de faire un point. Des discussions ont également eu lieu avec les enfants. Alain et Florence ont été très présents pendant le service, ces dernières semaines.

Alain CHENOIR : Afin de clôturer l'année du passeport du civisme, l'ensemble des CM2 de Vendée sont conviés à un grand rassemblement au Puy du Fou le 26 juin prochain.

Mélanie PETITEAU : Présence de mauvaises herbes autour de l'église > Vu avec les agents. Un entretien est prévu

Patrice ROUSSELOT : Serait-il possible de baisser un regard devant la maison d'un riverain de la rue du Champ de la Foire ? > A voir sur place

La secrétaire de séance  
Mélanie PETITEAU



Le Maire  
Roseline PHLIPART

